Annex 88

Public, redacted

[REDACTED]

Numéro ou Nom de la victime :
Date : 15/03/2010

1. Avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par M. Bemba devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?

En vu de la procédure de contestation de la Recevabilité de l'affaire initiée par M. BEMBA. Moi étant victime je dis non a son initiative précomisée.

2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de M. Bemba ouverte par les autorités centrafricaines dans la période 2003 – 2006 ?

Non je naie pas une connaissance quelconque procédure à l'encontre de M. BEMBA ouverte par les autorités Centrafricaines dans la période 2003 – 2006.

3. Pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de juger M. Bemba ?

Non la justice Centrafricaine est très incompétente ne pourrait pas être en mesure de juger M. BEMBA.

Numéro ou Nom de la victime : [REDACTED]
Date : 15/03/2010

4. Pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de garantir les droits des victimes ?

Pour faire a la logique des faits, la justice centrafricaine ne pourrait pas être en mesure de garantir les droits des victimes

5. Pour quelles raisons voulez-vous participer dans l'affaire contre M. Bemba devant la Cour pénale internationale ?

Les raisons qui ma poussé a participer dans l'affaire contre M. BEMBA devant la CPI. J'ai été victime au moment des évènements. Dont mes biens matériels ont été pillé. Alors j'ai été tapé de sur gia je ne suis plus en bonne santé.

[REDACTED]